

Monsieur Bruno HERRY

Direction : Direction de l'Animation Territoriale

**Département : Conférence régionale de la santé
et de l'autonomie**

Dossier suivi par : Corinne BERNIARD
Courriel : corinne.bernard@ars.sante.fr

Téléphone : 03.81.47.88.53
Télécopie : 03.81.83.22.05

Réf. : 113/11

Date : 10 octobre 2010

Objet : Saisine pour avis de la CRSA

Président de la Conférence
régionale de la santé et de
l'autonomie de Franche-Comté

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de saisir votre Conférence d'une demande d'avis sur les trois schémas des volets Prévention, Soins et Médico-social dans le cadre de l'élaboration de la seconde étape du Projet régional de santé.

Conformément au Décret 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie et vu l'article D. 1432-49 qui précise :

..." Lorsque son avis est requis, la consultation de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est réputée effectuée si aucune suite n'est donnée dans les deux mois à compter de la réception de la demande d'avis, accompagnée des documents nécessaires, formulée par le directeur général de l'agence régionale de santé. Ce délai est ramené à quinze jours en cas d'urgence et à huit jours en cas d'extrême "..., vous trouverez ci-joint :

- le décret n°2010-348 relatif à la CRSA,
- le décret n° 2010-514 relatif au projet régional de santé,
- les diaporamas relatifs aux Schémas présentés au cours de la séance plénière du 5 octobre 2011,
- le calendrier des réunions fixées autour du PRS.

Dans l'attente de l'avis de votre conférence, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice Générale

signé

Sylvie MANSION